Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-212203277-20261112-DELIB_202611_03-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2026 N°3

L'an DEUX MIL VINGT-SIX le DOUZE NOVEMBRE à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Olivier JAVAUDIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : **19**
Nombre de membres présents : **18**

PRESENTS :
M. Olivier JAVAUDIN, Mme Nicole LEMUE, Mme Stéphanie BOTREL, M. Jacques GUILLEMANT, Mme Isabelle MORANT, M. Gaël ROBERT, M. Michel COQ, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Philippe BRENELIERE, M. François GRAIGNIC, Mme Séverine CARLIER, M. Jean-Pierre HENAFF, M. Sébastien AUBIN, Mme Priscilla MARGELY, Mme Floriane RAGOT-MAIGNAN, M. Michel FROMONT, Mme Marie-Claude DUPAU, M. Loïc LORRE,

EXCUSE :
Mme Céline MARTIN AGISSON ayant donné procuration à M. Michel FROMONT,

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**

Convocation du 6 novembre 2026

3-RECOURS A L'EMPRUNT

Vu l'article L 2337-3 et L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales
Vu les articles R 1611-33 et R 1611-34 du Code général des collectivités territoriales
Vu l'avis de la commission des finances du 5 novembre 2026 ou il a été présenté les différentes offres reçues à la suite de la consultation.
Après avoir pris connaissance des caractéristiques financières du Contrat de Prêt ;
Pour le financement des travaux de réaménagement/extension mairie- bibliothèque - pole des arts-espace partage- logements *M le Maire* est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 800 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- **Ligne du Prêt 1**

Ligne du Prêt : *Transformation Ecologique*

Montant : 800 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 6 mois

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : *Trimestrielle*

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : *Déduit (échéances constantes)*

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-212203277-20261112-DELIB_202611_03-DE

paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à la majorité** (14 voix favorables, 4 abstentions (M. Michel FROMONT, Mme Céline MARTIN AGISSON, Mme Marie-Claude DUPAU, M. Loïc LORRE)

M. François GRAIGNIC ne participant pas au vote

- **Autorise** M le Maire à signer seul le Contrat de Prêt et la ou les demande(s) de réalisation de fonds ;
- et **réalise** seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

La secrétaire de séance
Mme Nicole LEMUE

Le Maire
Olivier JAVAUDIN

MAIRIE DE SAINT-SAMSON-SUR-RANCE (Côtes d'Armor)